RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 16354
Numéro SIREN : 899 611 669
Nom ou dénomination : 188

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2022 sous le numéro de dépôt 117086

188

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 1.000 €
Siège social : 18, rue de Marignan – 75008 PARIS

RCS PARIS 899 611 669

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1er SEPTEMBRE 2022 A 10H00

L'An Deux Mille Vingt Deux,
Et le Premier Septembre, à Dix Heures,

Monsieur Patrick, Jean BIANCAT, associé unique de la société « **188** », Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 1.000 € divisé en 1.000 actions de 1 € chacune, dont le siège social est situé 18, rue de Marignan – 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 899 611 669.

Associé unique et Président de ladite Société,

A pris les décisions suivantes figurant dans l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Autorisation de cession d'actions ;
- Agrément d'une nouvelle associée,
- Démission du Président ;
- Nomination d'une nouvelle Présidente ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION : AUTORISATION DE CESSION D'ACTIONS ET AGRÉMENT D'UNE NOUVELLE ASSOCIÉE

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la volonté de :

- **Monsieur Patrick BIANCAT** de céder la totalité de ses 1.000 actions lui appartenant dans la société, au bénéfice de **Madame Alexandra LAMBLIN,**

et conformément à l'article 11 des statuts, déclare autoriser ladite cession, qui sera réalisée par virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production de l'ordre de mouvement.

L'Associé Unique agrée Madame Alexandra LAMBLIN en qualité de nouvelle associée de la société 188.

DEUXIEME DECISION : DÉMISSION DU PRÉSIDENT

L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Patrick, Jean BIANCAT, de son poste de Président de la Société et ce à compter de ce jour.

Cette démission est expressément acceptée par l'Associé Unique.

L'associé unique donne quitus à Monsieur Patrick, Jean BIANCAT de sa gestion pour le temps écoulé et le remercie du temps consacré à la gestion de la société.

TROISIEME DECISION – NOMINATION D'UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ.

L'Associé Unique de la société, désigne en qualité de Présidente de la Société, et pour une durée indéterminée :

- **Madame Alexandra LAMBLIN**, née le 5 janvier 1990 à PARIS 12ème (75), de nationalité française, demeurant 13, avenue de Saintonge – 93220 GAGNY.

Cette nomination intervient à compter de ce jour.

La Présidente est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

La Présidente est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Dans ses rapports entre associés, la Présidente agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

Madame Alexandra LAMBLIN accepte lesdites fonctions et déclare qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Présidente.

QUATRIEME DECISION - POUVOIR

L'Associé Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* *

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

LE PRÉSIDENT
Monsieur Patrick, Jean BIANCAT
« Bon pour démission des fonctions de Président »

Bon pour démission des fonctions de Président

Madame Alexandra LAMBLIN
« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Bon pour acceptations des fonctions de Présidente